

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22/01/2024

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 janvier dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 janvier dernier, à l'unanimité :**

- **ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-02 RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs

Avec le départ et la réorganisation récente, de nouveaux postes et de nouveaux temps de travail doivent être déterminés.

Aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Les différents postes créés sont les suivants :

Service	Filière	Libellé	Grade	Durée hebdomadaire de temps de travail
Périscolaire	Technique	Agent	C	35h
Restaurant scolaire	Technique	Adjoint technique territorial	C	13.72h

Les postes supprimés du tableau des effectifs sont les suivants :

Service	Filière	Libellé	Grade	Durée hebdomadaire de temps de travail
Périscolaire	Animation	Adjoint d'animation	C	35h
Restaurant scolaire	Technique	Adjoint technique territorial	C	12.34h

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE le nouveau tableau des effectifs**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 035-213501547-20240219-20240202-DE

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-03 FINANCES Rectification subvention OGEC

Lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023, il avait été décidé de régulariser la subvention de l'OGEC relative à la participation aux écoles pour l'année scolaire 2021/2022 ou le coût moyen par élève sur la commune était de 775.22€ pour 41 élèves de l'école privée Notre-Dame domiciliés à Livré-sur-Changeon.

Cependant, après avoir repris l'entièreté des versements, il apparaît que cette régularisation n'a pas lieu d'intervenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE ne pas verser à l'OGEC la somme de 5 123.88€ pour régulariser l'année 2022**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
15 février 2023
<u>Date d'affichage :</u>
26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-04 APPROBATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie contractée avec la Banque Postale est arrivée à échéance le 15/01/2024. Il s'avère nécessaire de la renouveler pour les besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité.

La commune de Livré-sur-Changeon décide de contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie de 150 000€ dans les conditions précisées dans le tableau suivant. Il s'agit d'ailleurs d'un renouvellement de la ligne de trésorerie déjà souscrite.

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	150 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	5.370%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paieement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 18 mars 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	300.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.23 % du montant non utilisé payable à compter de la prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 035-213501547-20240219-20240204-DE

Berger  
Levrault

disposition du service  
Banque Postale.  
Tirages/Versements  
privilégiée  
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour  
exécution en J+1.  
Toute demande de tirage/remboursement devra être  
réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date  
d'échéance de la ligne.  
Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition de la Banque Postale pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000€ comme présentée ci-dessus**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie avec la Banque Postale**
- **AUTORISE M. Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale**
- **DONNE pouvoir à M. Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-05 FINANCES Fixation du prix des chaises

Au conseil municipal du 18 décembre dernier, l'achat de chaises pour la salle polyvalente a été validé. Les anciennes chaises sont encore en état d'être vendues. Il est proposé de fixer à 5€ le prix de vente de la chaise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE la proposition de prix**
- **AUTORISE le Maire a signé toutes les ventes de chaises**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-06 FINANCES Décision modificative BP n°5

Budget communal		Rappel BP2023-DM	DM n°4 2022	
Articles	Section de fonctionnement		en moins	en plus
D 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	127 000	7	
D 7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1000		7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**VALIDE** la proposition de décision modificative

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2023
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-07 FINANCES Validation devis Maîtrise d'œuvre salle polyvalente

Dans le cadre du projet de restructuration de la salle polyvalente estimé à 500 000 € HT, la commune doit prendre l'attache d'un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre aura trois missions :

- Mission 1 – Esquisse, avant-projet et rédaction du permis de construire
- Mission 2 – Projet et rédaction des appels d'offres
- Mission 3 – Direction et suivi des travaux

Pour effectuer l'ensemble de ces missions, le cabinet Trouvé-Launay propose une rémunération de 7.8% du montant des travaux HT donc 39 000 € HT. Le montant des honoraires sera arrêté en phase APD suivant l'estimation définitive du projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE la proposition du cabinet de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tout document s'y rapportant y compris les avenants**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2023
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-08 FINANCES Révision des tarifs

Lors du conseil municipal du 2 octobre 2023, plusieurs délibérations ont été prises afin de réviser les tarifs des repas du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs.

Cependant, certains tarifs n'ont pas été précisés dans ces délibérations.

Il est donc proposé de préciser et de compléter la délibération n°2023-07-02 comme ci-dessous :

- **Restaurant scolaire :**

**Enfants domiciliés sur la commune :**

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023
T1 0 à 400	1,00 € *
T2 401 à 600	1,00 € *
T3 601 à 800	1,00 € *
T4 801 à 1000	3,93 €
T5 1001 à 1200	3,98 €
T6 1201 à 1300	4,03 €
T7 1301 à 1500	4,08 €
T8 1501 à 1900	4,15 €
T9 1901 et +	4,25 €
Hors commune **	5,68 €

\* 3 euros sont pris en charge par l'Etat sur le temps scolaire.

\*\* Prix facturé aux familles non domiciliées sur Livré-sur-Changeon, sauf convention de prise en charge de la différence par la commune de résidence de l'enfant.

**Enfants non domiciliés sur la commune :**

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023
T1 0 à 800	5.68 €

T2	801 à 1300	5.73 €
T3	1301 et +	5.78 €

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
 Reçu en préfecture le 29/02/2024  
 Publié le \_\_\_\_\_  
 ID : 035-213501547-20240219-20240208-DE



Les tarifs des repas pour les adultes ont été votés lors du conseil municipal du 21/01/2022 et restent inchangés :

ADULTES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023
Enseignants non subventionnés	4,82€
Agents communaux	4,11€
Animateurs - ATSEM	4,07€

- ALSH garderie du matin et du soir :

Enfants domiciliés sur la commune :

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023			
	Matin		Soir	
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant
T1 0 à 400	1,55€	1,45€	2,40€	2,30€
T2 401 à 600	1,55€	1,45€	2,40€	2,30€
T3 601 à 800	1,55€	1,45€	2,40€	2,30€
T4 801 à 1000	1,55€	1,45€	2,40€	2,30€
T5 1001 à 1200	1,60€	1,50€	2,45€	2,35€
T6 1201 à 1300	1,60€	1,50€	2,45€	2,35€
T7 1301 à 1500	1,60€	1,50€	2,45€	2,35€
T8 1501 à 1900	1,65€	1,55€	2,50€	2,40€
T9 1901 et +	1,65€	1,55€	2,50€	2,40€
Tarif hors commune	3,50 €	3,40€	4,80 €	4,70€

Enfants non domiciliés sur la commune :

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023			
	Matin		Soir	
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant
T1 0 à 800	3.50 €	3.40 €	4.80 €	4.70 €
T2 801 à 1300	3.55 €	3,45€	4.85 €	4.75 €
T3 1301 et +	3.60 €	3.50 €	4.90 €	4.80 €

- ALSH mercredi :

Enfants domiciliés sur la commune :

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023		
	Repas	Journée activités + goûter	½ journée activités + goûter
T1 0 à 400	1,00€	4,00€	2,50€
T2 401 à 600	1,00€	6,00€	3,50€
T3 601 à 800	1,00€	8,10€	4,55€
T4 801 à 1000	3,93€	9,20€	5,10€
T5 1001 à 1200	3,98€	9,70€	5,35€
T6 1201 à 1300	4,03€	10,20€	5,60€
T7 1301 à 1500	4,08€	10,20€	5,60€
T8 1501 à 1900	4,15€	10,70€	5,85€

T9 1901 et +	4,25€	10,70€	5,85€
Hors commune	5,68€	18,00€	10,00€

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 035-213501547-20240219-20240208-DE



### **Enfants non domiciliés sur la commune :**

TRANCHES	TARIFS APPLICABLES AU 1/09/2023		
	Repas	Journée activités + goûter	½ journée activités + goûter
T1 0 à 800	5.68 €	18 €	10 €
T2 801 à 1300	5.73 €	18.50 €	10,50€
T3 1301 et +	5.78 €	19 €	11 €

Les familles restent libres de présenter ou non leur avis d'imposition. En cas de refus, la journée ou la ½ journée leur sera facturée au prix maximum (tranche 9).

Un supplément est demandé pour les sorties demandant du transport et les activités au centre avec des intervenants extérieurs spécialisés. Il tient compte également du quotient familial :

TRANCHES	ACTIVITES AVEC UN INTERVENANT DU CENTRE	SORTIE ½ JOURNEE AVEC TRANSPORT	SORTIE A LA JOURNEE AVEC TRANSPORT
T1 0 à 400	1,00€	3,00€	5,00€
T2 401 à 600	1,00€	3,00€	5,00€
T3 601 à 800	1,00€	3,00€	5,00€
T4 801 à 1000	1,00€	3,00€	5,00€
T5 1001 à 1200	3,00€	5,00€	7,50€
T6 1201 à 1300	3,00€	5,00€	7,50€
T7 1301 à 1500	3,00€	5,00€	7,50€
T8 1501 à 1900	5,00€	7,50€	10,00€
T9 1901 et +	5,00€	7,50€	10,00€

Aucun tarif hors commune n'est appliqué pour les activités du mercredi.

- Le tarif commune est appliqué pour les enfants dont les parents sont séparés et dont l'un des 2 réside sur la commune de Livré-sur-Changeon.
- Le tarif commune est appliqué pour les enfants dont un des parents enseigne dans une des deux écoles de Livré.
- Une réduction de 50% sur le tarif commune défini en fonction du QF est appliqué sur le prix du repas au restaurant scolaire ainsi que sur tous les tarifs ALSH pour les enfants dont un des parents travaille dans les services de la commune de Livré-sur-Changeon.
- Le tarif commune est appliqué pour les enfants non domiciliés sur la commune mais dont la commune de résidence a conclu une convention avec la commune de Livré-sur-Changeon.
- Si un enfant est récupéré après la fermeture du centre de loisirs, un tarif de 5€ sera facturé sauf raison impérieuse justifiée.
- En cas de non-réservation du mercredi au centre de loisirs, un supplément de 5€ sera facturé sauf raison impérieuse justifiée.
- En cas de non-réservation du repas à la cantine, un supplément de 2€ sera facturé.
- L'accès à la passerelle est gratuit : un enfant déposé à l'ALSH le mercredi matin en attendant l'ouverture de l'espace jeunes ne sera pas facturé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE la proposition de tarifs**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 035-213501547-20240219-20240208-DE

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **19 février à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 15 février 2024
<u>Date d'affichage :</u> 26 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**11 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Céline DAUNAY

**8 Excusés** : M. François BEAUGENDRE M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET, Mme Nadine PAIMBLANC

**Secrétaire de séance** : Mme Natacha DURAND

### 2024-02-09 URBANISME DIA

**Demandeur** : Me OUAIRY

**Propriétaire** : DACQUIN Marc

**Parcelles** : AB 334 et 335 1 rue Saint Mauron

**Prix de vente** : 250 000€ + frais

**Candidat à l'achat** : M. MAUDET Franck et Mme HEUDRE Marie-Agnès

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles ci énoncées**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD

